

- 01 ÉDITO
- 02 PROJETS EN COURS
- 03 JEUNESSE
- 04-05 ÉCHO'COMMUNE
- 06 INFO'ÉCO
- 07-08 VIE ASSOCIATIVE
- INFOS DIVERSES



MAIRIE

L'ÉCHO DE LA BUTTE

Septembre - Novembre

MONTPENSIER

2023

Bulletin d'information communal n° 11

Éditorial du Maire

Cher(e)s Montpensierois(es),



Après les vacances estivales, tous les élèves de notre commune ont retrouvé le chemin de l'école. Nous souhaitons aux enfants, aux

nouveaux écoliers, à leurs parents et aux enseignantes une très bonne année scolaire. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles enseignantes qui ont intégré l'équipe pédagogique de l'école. Nous leur exprimons nos vœux de pleine réussite dans leur mission. Les services municipaux sont prêts et font leur possible pour vous réserver le meilleur accueil. Merci à tous les agents de la collectivité (Christelle, Élisabeth, Marion et Sébastien) qui ont le sens du service public et de l'intérêt général. Merci pour leur engagement... et bonne reprise à eux aussi.

Comme la plupart d'entre vous le savent, nous avons, avec la directrice Mme Charlat, sollicité l'ouverture d'une troisième classe dans notre école. La principale raison qui a motivé cette demande est l'augmentation des effectifs que nous avons constatée récemment, en raison du développement urbain de notre commune.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est primordial de maintenir des effectifs raisonnables pour garantir une qualité d'enseignement optimale. En ouvrant une troisième classe, nous avons pu répartir les élèves de manière équilibrée et offrir un environnement propice à l'apprentissage. De plus, cette mesure était en adéquation avec la politique de notre commune, qui investit activement dans la jeunesse et l'éducation. Nous avons récemment bénéficié d'investissements dans le matériel numérique, mais aussi dans des projets structurants tel que la cantine scolaire qui est désormais opérationnelle depuis le 06 novembre et dont l'inauguration officielle est prévue pour le vendredi 2 février 2024 à 11h00. Comme autres projets structurants, la création d'un City stade et d'un espace de jeu pour enfants prévus pour 2024.

Cet été a été caractérisé par une forte canicule et la municipalité, en coordination avec la préfecture, s'est mobilisée dans des circonstances ponctuées par des événements particuliers : l'alerte sécheresse renforcée, les risques incendie et les restrictions d'eau. En collaboration avec le CCAS, nous avons régulièrement contacté nombre de personnes vulnérables pour évaluer leur situation face à ces aléas climatiques. Peut-être que tout le monde n'a pas pu bénéficier de ces visites. Mais, nous procéderons à une optimisation

de notre travail pour pouvoir rencontrer l'ensemble des personnes concernées.

Dans un autre registre, je tiens à remercier les associations montpensieraises et tous/toutes les bénévoles qui font vivre notre localité au rythme des manifestations (fête patronale, activités scoci-culturelles, brocante, actions du CCAS.....). Merci pour leur implication au service des autres !

Comme vous le savez, le bien vivre ensemble reste notre priorité par des actions de solidarité et d'entraide. Aussi, dans quelques semaines, nous avons prévu d'accueillir à nouveau nos aînés au grand repas de fin d'année, moment de convivialité par excellence.

Enfin, notre devoir d'élu(e) c'est aussi d'avoir une vision globale qui tient compte du contexte à la fois national et international. Hélas, l'urgence climatique et le climat social tendu causé par une inflation inédite des prix des énergies amplifient notre vulnérabilité et fragilisent notre sérénité quotidienne. Dans ce contexte difficile et incertain, l'action municipale se poursuit dans l'intérêt de chacun d'entre vous, au service de tous.

Bien à vous.

David Despax

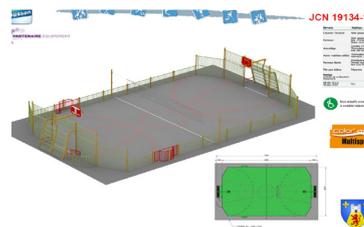
Réception de la cantine scolaire

L'équipe municipale s'est mobilisée dès le début de son mandat pour offrir aux enfants de l'école et au personnel communal un lieu mieux adapté et plus sécurisé pour la prise des repas. En effet, jusqu'alors, les repas étaient servis dans la salle polyvalente, avec un effectif de plus en plus élevé. Cette année, ce sont entre 35 et 40 enfants en moyenne qui fréquentent la cantine chaque jour. Après un long parcours (montage du projet, recherches de subventions, délais liés à la crise Covid et aux pénuries de matériaux dans le bâtiment, imprévus de chantier...), la réhabilitation de l'ancienne caserne est enfin terminée. Les enfants ont donc pu investir leur nouvelle cantine dès le 6 novembre. Ils peuvent ainsi profiter d'un espace avec des aménagements et un mobilier spécifiquement prévus à leur usage. La partie "cuisine" représente une réelle amélioration, avec un équipement professionnel (armoires froides, lave-vaisselle, bac de plonge, plans de travail inox...). **L'inauguration officielle de la cantine est prévue pour le vendredi 2 février 2024 à 11h00.**



Projet City-Stade & espace de jeux

En juin 2023, le Conseil municipal avait approuvé un projet de city-stade avec aire de jeux pour enfants situé, sur le terrain de sport existant, rue du Stade (ci-dessous les premiers croquis du projet). Différents devis ont été présentés lors de la réunion du 20 septembre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre établie par l'entreprise PARTENAIRE EQUIPEMENT (15, rue Adrien Morin 63400 CHAMALIERES). D'un montant de 46 040,00 € HT, cette offre comprend la fourniture et l'installation d'un terrain multisports de 12,33 m X 22,60 m, avec buts combinés football/basket et poteaux volley/tennis et accès aux personnes à mobilité réduite. A savoir que la réalisation de ce projet ne pourra avoir lieu qu'après obtention de la totalité des subventions demandées.





JEUNESSE & VIE COMMUNALE

Rentrée scolaire 2023-2024

Pour cette année 2023-2024, les enfants scolarisés en maternelle et primaire à l'école de Montpensier représentent un effectif de 47 élèves (avec deux arrivées prévues prochainement). L'année scolaire a démarré à deux classes, mais l'école a pu se voir accorder l'ouverture d'une troisième classe, effective depuis le 21 septembre. Les enfants sont donc répartis de la sorte : une classe avec les 3 niveaux de maternelle, 1 classe avec les CE1 et CE2, et une classe avec les CP, CM1 et CM2. Les effectifs sont ainsi compris entre 15 et 17 élèves par classe, ce qui permet aux enfants de bénéficier d'un contexte d'apprentissage adapté. La municipalité, ayant appuyé cette demande d'ouverture de classe, œuvre par ailleurs pour apporter les conditions matérielles nécessaire à l'apprentissage : achat de mobilier complémentaire, installation de casiers sur toutes les tables, mise à disposition d'une salle communale pour la sieste (les salles de classes étant à présent occupées en continu). La nouvelle équipe pédagogique de l'école de Montpensier est désormais composée de :

- => Mme Julie CHARLAT, directrice et en charge de la classe (CP, CM1, CM2). Elle est déchargée une semaine sur 3 par Mme Marie RICHARD
- => Mme Annabelle MECKLER, en charge de la classe (PS, MS et GS)
- => Mme Karen CEROU, en charge de la classe (CE1 et CE2). Elle est déchargée le vendredi par Mme Karine THEVENIN
- => Mme Sandrine DA FONSECA intervient en tant que AESH dans la classe des CM1.

Bienvenue aux nouvelles enseignantes ! Cette équipe saura sans nul doute se faire apprécier des enfants et de leurs parents. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite.

École et activités périscolaires (2023-2024)

2023-2024 :

47 est le nombre d'enfants scolarisés dans notre village.
Soit, **6 élèves de plus** qu'en 2022-2023.



2023-2024 :

35 à 40 est l'effectif moyen d'enfants d'enfants déjeunant à la cantine. Comparé à l'année 2022-2023, ce chiffre est en hausse.

L'école de Montpensier accueille les élèves dès la maternelle, où la présence d'un Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles (ATSEM) est requise. Aussi, la commune met actuellement à disposition de son école deux ASTEM : **Christelle BARRIER et Marion MAGNIEZ**. Leur mission principale est de venir en appui à l'enseignante de la classe de la maternelle pour la préparation et l'animation des activités pédagogiques, ainsi que pour l'accueil et l'accompagnement des enfants. Elles assurent également les services périscolaires (la garderie le matin et le soir, et la restauration le midi) ainsi que l'entretien des locaux (école et cantine). **Merci à elles !**

Pour renforcer cette équipe, un poste d'agent polyvalent est ouvert par la commune (voir la rubrique Echo'COMMUNE).

Règlement des services périscolaires 2023

Le règlement des services périscolaires, applicable à compter du 1er septembre 2023, a reconduit la **tarification solidaire pour la cantine** motivée par le souhait du Conseil de permettre à tous les élèves l'accès à un repas complet et équilibré. Ce choix est d'autant plus justifié par le contexte économique compliqué. Cette tarification, dégressive, est calculée en fonction du quotient familial. Elle tient également compte de la convention avec l'état permettant de bénéficier d'un soutien financier pour la mise en place de la « cantine à 1€ » pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000. Ci-dessous la nouvelle grille de tarification pour la cantine et la garderie.

Quotient familial	Tarifs cantine	
	familles domiciliées à Montpensier	familles domiciliées hors Montpensier
< 1 000	1.00€	1.00€
entre 1 001 et 1250	3.50€	4.00€
> 1250	4.80€	5.00€

Tarifs garderie	Tarifs garderie	
	familles domiciliées à Montpensier	familles domiciliées hors Montpensier
Forfait garderie du matin	1.50€	2.00 €
Forfait garderie du soir	2.50€	3.00 €

Si la famille ne fournit pas l'attestation de quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué (4.80 € ou 5 € selon la domiciliation). En cas de changement en cours d'année, une attestation mise à jour devra être transmise à la mairie.

Tarifs garderie : il est à noter que la première demi-heure (de 16h30 à 17h00) est gratuite.

La commune de Montpensier recrute ...

Agent polyvalent périscolaire

La Commune recherche un agent polyvalent pour renforcer son équipe aux services périscolaires. L'agent travaillera en binôme avec une ATSEM. L'agent assurera la surveillance des enfants de maternelle et primaire sur les temps de garderie périscolaire (matin et soir), l'entretien des locaux, et le service du repas de midi. Contrat de 11h annualisées (horaires fractionnés : travail les lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire). Poste à pourvoir à partir du mois de Janvier 2024.

Missions :

- accueillir les familles
- aider à l'habillage/déshabillage des enfants, toilette...
- surveiller un groupe d'enfants- veiller au respect des règles de vie, d'hygiène et assurer la sécurité affective et physique des enfants
- participer à l'entretien des locaux (salle de classe et de garderie, cantine)
- mise en place pour le service du midi- service du repas

Compétences recherchées :

- Être en mesure d'assurer la sécurité et de participer à l'animation d'une activité ludique.
- Capacité d'écoute et de gestion des conflits, dans la mise en oeuvre d'une communication bienveillante.
- Respect des règles d'hygiène
- Un diplôme dans la petite enfance sera un plus. Expérience souhaitée dans l'accueil de groupes d'enfants.

Candidature avant le 31/11/23 par mail (mairie.montpensier@wanadoo.fr) ou par courrier à l'attention de M.le Maire.



État civil

(du 23/05 au 08 /11/2023)

NAISSANCES :

- Eliot, Marcel CUZIN né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 11 juillet 2023, fils de Bastien CUZIN et Erine PHALIP

PACS :

- Jeoffrey ROUCHY et Laurine JOLLY le 4 septembre 2023

Nos félicitations aux parents et aux jeunes pacsés!

DÉCÈS :

- Colette MESLET veuve THOMAS décédé à Effiat le 8 juin 2023 demeurant 19, rue de la Mairie
- Dominique MERLE époux LEBOURG décédé à Cébazat (Puy-de-Dôme) le 22 septembre 2023 demeurant 1, rue des Courriers

Nos condoléances à la famille !

Cérémonie du 11 novembre

Parce qu'il est essentiel d'encourager et de transmettre le Devoir de mémoire, en cette fin de matinée du 11 novembre 2023, petits et grands se sont retrouvés pour célébrer l'Armistice de la Première Guerre mondiale lors d'une cérémonie au Monument aux morts pour la France.

Après le dépôt de la gerbe, le Maire, David Despax, a lu le discours de Monsieur le Ministre de la Défense. Cette lecture a été auparavant précédée par l'observation d'une minute de silence. Le traditionnel verre de l'amitié fut offert par la municipalité aux personnes présentes ce jour-là.

Un grand merci à Chloé Dafour (sapeur pompier volontaire) et à nos deux porte-drapeaux, aux ancien(ne)s élu(es), aux élus et aux monpensieroises et monpensierois qui étaient là pour se rappeler du sacrifice de nos anciens pour notre liberté.



Salle polyvalente

Le règlement d'utilisation de la salle polyvalente avait été modifié par délibération du 19 octobre 2021 avec notamment la mise en place d'une convention d'utilisation qui réunit le règlement et le contrat de location. La salle polyvalente était jusqu'alors louée sans vaisselle. Depuis septembre 2023, la Commune a fait l'acquisition de vaisselle qui sera mise à disposition lors de la location de la salle. Cette mise à disposition se fera en option, avec une tarification forfaitaire à 20,00 € pour les habitants de la commune, et 30,00 € pour les extérieurs. Le détail des couverts mis à disposition sera comptabilisé lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie. Il est prévu une grille tarifaire pour établir une facturation en cas d'élément de vaisselle manquant lors de l'état des lieux de sortie. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous adresser à votre mairie.

Lotissement Le Fugeat

Rétrocession sous réserve des espaces communs

Suite à la demande effectuée par l'ASL «Le Fugeat», le Conseil, après délibération, a accepté la rétrocession à la Commune des voies et des espaces communs du lotissement «Le Fugeat», actuellement propriétés dudit ASL sous réserve que soit présenté un rapport d'étude écartant tout dommage sur le réseau d'assainissement collectif et le réseau des eaux pluviales. L'acquisition aura lieu pour l'Euro symbolique, ce par acte de cession passé devant notaire. Dans le cas où d'autres demandes de rétrocession de voirie privée se présenteraient, une réflexion sera également menée avec une procédure identique à celle suivie pour le lotissement du Fugeat.

Retour sur la fête du village/patronale du 10 septembre

Plus de 140 personnes ont répondu présentes à cette manifestation. La balade du matin a permis la découverte de l'EARL La Marcellange, marquée par des commentaires forts intéressants de Philémon sur les circuits courts et la valorisation des produits bio locaux (de la récolte des graines à la fabrication du pain). Dans une démarche respectueuse de l'environnement, le repas offert gracieusement par la Commune fut un moment de convivialité. Les animations – spectacle « Angel » interprète Piaf, casse aux pots, structures gonflables, partie de pétanque* – ont connu un grand succès. De même, la messe, ayant lieu la veille et qui avait réuni une trentaine de personnes, a été appréciée.

Un grand merci à toutes les personnes impliquées dans l'organisation et la réussite de cette journée pour leur aide. Un grand merci aussi à Céline Sobecki, l'artiste « Angel », qui a interprété merveilleusement Piaf. Son spectacle fut un moment intense et émouvant qui a fortement marqué cette manifestation ! Un grand merci aussi à Marie et Philémon qui ont accepté généreusement de nous faire visiter leur exploitation et de nous apporter des explications précieuses sur leur activité (voir focus sur l'EARL La Marcellange).

(*) Mention spéciale pour l'équipe composée de Claude, Didier, Tony et Fabien qui a remporté la partie de cette édition. Félicitations à eux !



Focus

Ferme de la Marcellange / Céréaliier-meunier-boulangier Une fierté de la commune de Montpensier

L'EARL la Marcellange est une exploitation agricole familiale située dans notre commune. Dans une démarche de développement durable et depuis 2016, la ferme s'est lancée dans l'agriculture biologique « Bio ». L'objectif est de contribuer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité de Montpensier, un petit bout de territoire de plaine Limagne. Par ailleurs, l'une des actions prises dans ce sens est la plantation des haies permettant de créer un « oasis » où la nature peut s'exprimer librement. Depuis 2018, l'activité de l'exploitation s'est étendue avec la valorisation des produits bio locaux et la commercialisation en circuits courts des produits alimentaires (voir la liste ci-dessous), transformés et fabriqués sur place « de la nature à l'assiette ».

Produits proposés : Farines de blé, seigle et sarrasin et l'engrain « petit épeautre » / Pains spéciaux et brioches / Légumineuses : lentilles vertes, pois-chiche / Pommes de terres

Les céréales Bio, récoltées à Montpensier, sont transformées en farines, puis en pains. Les farines issues de différentes céréales moulues sur pierre permettent de retrouver les goûts et les arômes d'Antan de façon naturelle. Le retour à la tradition et à l'authenticité grâce à cette méthode de mouture garantit les qualités nutritionnelles du germe et permet l'obtention de farines idéales et extrafraîches pour l'élaboration de produits naturels et sains.

Le mode de fabrication « à l'ancienne » des pains fait appel au levain en pétrissage manuel et une cuisson dans un four à bois. Il est à noter que le pétrissage manuel a l'avantage de protéger la pâte de l'oxydation et de la surchauffe. Ce qui permet de préserver au mieux les nutriments présents dans la farine et de développer les arômes subtils du pain. De plus, comme l'intensité du pétrissage augmente la résistance du gluten, la lenteur du pétrissage manuel favorise une meilleure digestibilité du gluten.

Marie et Philémon, jeunes gestionnaires de l'EARL La Marcellange, vous proposent 2 jours de fournées par semaine :

- mardi (16h30-19h00) : parking à côté du bar de Montpensier

- vendredi (16h00-18h00) : à la ferme après commande de vos pains par téléphone (jeudi dernier délai)



Email : la.marcellange63@gmail.com
Téléphone : 06 71 43 61 98

A partir du 1^{er} janvier 2024, c'est fini les biodéchets dans les poubelles vertes !

“La loi prévoit d’apporter à tous les Français **une solution de collecte des restes alimentaires pour valoriser leurs biodéchets en biogaz ou en compost utile pour l’économie circulaire des territoires.** Afin de mettre en place **le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers** dans toute la France d’ici le **1^{er} janvier 2024** (initialement prévu au 1er janvier 2025), chaque collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s’assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge”. Extrait de la loi AGECE.

Objectif : proposer des solutions de tri partout, pour tous !

Chaque année, chacun de nous jette 39 kilos de nourriture, qui se retrouvent dans la poubelle verte ; les enfouir ou les incinérer n’est pas écologique, ni logique... Ils peuvent être facilement triés, détournés de la poubelle verte, pour être valorisés en compost.

Qu’en est-il pour notre commune ?

En plus du compostage individuel, le SBA avait procédé à un sondage auprès des habitants de notre commune pour connaître le nombre de personnes intéressées par un composteur partagé. Seulement, 7 foyers ont répondu. Après échange au sein du Conseil, ce composteur sera fort probablement installé à proximité de la cantine scolaire. L’objectif est d’y déposer également les déchets des repas quotidiens des enfants.



C’EST QUOI UN BIODÉCHET ?

Les biodéchets englobent tous les déchets alimentaires (restes de repas, épiluchures, marc de café...) et les déchets de jardin (végétaux).

CALENDRIER 2024

Le calendrier de collecte de notre commune pour 2024 est accessible sur le site : https://www.sba63.fr/sites/www.sba63.fr/files/montpensier_5.pdf

Spécial Noël

Vous souhaitez passer un Noël à zéro déchet, le SBA vous propose 2 ateliers de Noël :

=> Le mercredi 29 novembre de 15h à 17h au Pôle de valorisation de Lezoux dans la Tik'Bou,

=> Le mercredi 6 décembre de 15h à 17h au Pôle de valorisation de Combronde dans la Tik'Bou.



Economie d’énergie : éclairage public

LE SAVIEZ-VOUS ?

L’ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- 21% des dépenses énergétiques des communes
- 32 % de la consommation d’électricité des communes
- 4 100 heures d’éclairage par an *pour un fonctionnement continu*

- 1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
- Coût en énergie d’un point lumineux*

89€/an	51€/an	39€/an
Fonctionnement continu	6h de coupure par nuit	8h de coupure par nuit

*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/06/2023

POURQUOI ÉTEINDRE L’ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES	LIMITER LA CONSOMMATION D’ÉNERGIE	PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE	GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT
<p style="font-size: 24px; margin: 0;">30%</p> <p style="margin: 0;">d’économies sur la facture d’électricité</p> <p style="font-size: 12px; margin: 0;">*pour une coupure de 5h par nuit</p>	<p style="font-size: 24px; margin: 0;">Jusqu’à 70%</p> <p style="margin: 0;">d’économies sur la consommation</p> <p style="font-size: 12px; margin: 0;">*en rénovant le parc d’éclairage public et en appliquant une extinction nocturne</p>	<p style="font-size: 12px; margin: 0;">L’éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.</p>	<p style="font-size: 12px; margin: 0;">Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l’observation du ciel.</p>	<p style="font-size: 12px; margin: 0;">L’être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.</p>

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éclaire-t-on l’espace public ?

- Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune.
- Cependant, l’éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l’espace privé.

L’extinction de l’éclairage public augmente-t-il l’insécurité ?

La coupure de l’éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d’insécurité mais pas l’insécurité en elle-même. Selon l’ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D’ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D’EXTINCTION NOCTURNE.

ADIL 63 vous accompagne dans vos démarches immobilières

Vous avez un projet immobilier : louer, acheter, faire construire, faire des travaux...L'ADIL vous apporte une information complète, neutre et gratuite. Vous pouvez vous renseigner en :
vous rendant à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand 129 avenue de la République (arrêt tramway Gravière) ;
téléphonant au 04.73.42.30.75 ; envoyant un mail à contact@adil63.org ; consultant le site internet www.adil63.org ;
vous rendant dans une permanence juridique :

- Riom – mairie annexe 5 / le 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h (Tél 04.73.33-71-18)
- La Maison France Service d'Aigueperse ou de Luzillat le 3^{ème} mercredi du mois (Tél 04.73.42.30.75)



En ce qui concerne plus particulièrement les travaux de rénovation énergétique, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Rénov'actions63 Monsieur Bruno DESSALE. Email : bruno.dessale@renovactions63.fr / Téléphone : 04 73 42 30 72

Permanences

Maison Nord Limagne
158 Grande Rue
63260 Aigueperse
Mercredi 13h30 à 17h30 sur rendez-vous

Maison France Services
Route de Vendègre
63350 LUZILLAT
Mardi de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous

Vie associative

Culture-Nature

Venez découvrir le monde des arbres sous un autre angle !

L'association Culture Nature a le plaisir de vous convier à la conférence « Dans la peau d'un arbre » qui sera animée par Catherine Lenne, enseignante-chercheuse à l'Université Clermont Auvergne. Cette conférence aura lieu le samedi 25 novembre dans la salle polyvalente de Montpensier. Elle sera suivie d'une animation musicale par le groupe « Avec ou sans Michel ». Cette manifestation est organisée avec le soutien du CESPAS de l'Université Clermont Auvergne. **Accès Libre**



APE Générations Montpensier

Nouveau bureau et Spectacle de Noël

Suite son AG du 18/10, le bureau de l'APE « Générations Montpensier » est désormais composé de : Christelle Sabatier (Présidente), Solène Moscou (Vice-présidente), Sandie Blanchard (Secrétaire), Emilie Thivat (secrétaire adjointe), Julie Malot (Trésorière) et Lucie Marion (Trésorière adjointe).

Pour ses activités de fin d'année, l'APE organise la **fête de Noël le 15 décembre** à la salle polyvalente.

CCAS & Actions socio-culturelles

Action de fin d'année

Le repas annuel de nos aînés, organisé par le CCAS, aura lieu le **dimanche 17 décembre** à Effiat. Il sera suivi d'un autre moment de convivialité avec dégustation de la buche de Noël dans la salle polyvalente. De même, les membres du CCAS procéderont, le samedi 16 décembre, à la distribution des paniers garnis au profit de nos aîné(e)s qui ne pourront pas participer au repas. N'oubliez pas de rendre votre bulletin et votre choix ou d'appeler la mairie votre inscription **avant le 20 novembre**.



Activités proposées par le CLIC

Le CLIC Riom-Limagne-Combrailles propose de nombreuses activités collectives qui ciblent les personnes âgées de 60 ans et plus. N'hésitez pas à en profiter !
Pour en savoir plus : <https://clic-riom.fr/> ou appeler le CLIC au 04 73 33 17 64.

Comité des fêtes

Invitation à son AG

Le Comité des Fêtes de Montpensier vous convie à son Assemblée Générale qui aura lieu le **dimanche 7 janvier 2024 à 14h00** à la salle polyvalente.

Le Comité sera heureux de vous accueillir et compte sur vous pour faire partie de ses membres, avec comme objectif de participer de façon active aux manifestations du village.

Coordonnées de vos associations :

Comité des fêtes (CF) / 06 15 46 51 18, Culture-Nature (CN) / 06 88 00 73 90, Les amitiés de la butte (LAB) / 06 43 41 61 17, Générations Montpensier (GM) / 07 69 82 35 49 et Société de Chasse de Montpensier (SCM) / 06 64 44 76 95



Secrétaire de mairie : Elisabeth Morand

Tél. : 04 73 63 69 83

mail : mairie.montpensier@wanadoo.fr

www.montpensier.fr

[facebook.com/mairiemontpensier](https://www.facebook.com/mairiemontpensier)



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30

Mercredi : 8h30-12h30 / 14h00-17h30

Jedi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

PERMANENCE DES ELUS :

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous. Pour demander toute entrevue, il est nécessaire de contacter le secrétariat de mairie.



=> **Dépôt dématérialisé des demandes
d'autorisation d'urbanisme**

Dorénavant, vous avez la possibilité de déposer vos dossiers et demandes (permis de construire, déclarations préalables pour abris de jardin...) dans une démarche simplifiée dématérialisée et sans frais à l'adresse suivante :

<https://urbanisme.puy-de-dome.fr/guichet-unique>

Bien entendu, vous pouvez continuer à déposer vos dossiers sous format papier au secrétariat de mairie ou par mail.



=> **Alerte sécheresse !**

Les précipitations des derniers jours et le maintien de températures de saison ont permis d'améliorer la situation hydrologique. Cependant, le déficit hydrologique cumulé depuis plusieurs mois demeure. Les débits mesurés aux stations hydrométriques de l'arrêté cadre sécheresse restent inférieurs aux débits moyens mensuels de novembre. En vertu de l'arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2023, notre commune est concernée par des mesures de restriction des usages de l'eau correspondant au niveau alerte : l'alerte pour les usages de l'eau à partir de prélèvements dans le milieu naturel - l'alerte pour les usages de l'eau à partir du réseau d'eau potable. Ces mesures sont valables jusqu'au 30 novembre 2022.

Pour rester informés de l'évolution des décisions qui seront prises : www.montpensier.fr et Sur Facebook : <https://www.facebook.com/mairiemontpensier>

Pour toutes questions et/ou remarques, vous pouvez envoyer un message à la boîte suivante : ddt-politique-eau@puy-de-dome.gouv.fr



Dans la peau d'un arbre

Conférence animée par Catherine Lenne de l'Université Clermont-Auvergne, suivie d'un spectacle musical. Accès libre.



Repas CCAS

Repas de fin d'année organisé par le CCAS au profit de nos séniors.



AG du Comité des fêtes

Le Comité des fêtes a le plaisir de vous convier à son Assemblée Générale qui aura lieu à 14h00 à la salle polyvalente.

INFOS EXPRESS

PLUi :

Suite à des divergences dans l'approche de l'élaboration de certains aspects du PLUi, Plaine Limagne ne travaille plus avec le cabinet Verdi. C'est maintenant le cabinet Réalité-Descoeurs qui devient l'interlocuteur dans ce dossier. L'objectif est maintenant de parvenir à un arrêté fin 2024-début 2025.

Bricolage ou jardinage :

=> Les travaux réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables et les samedis de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, et les dimanches de 10 h à 12 h.



=> Le brûlage de tous déchets verts (herbe de tonte, feuilles mortes, résidus de tailles de haies, d'arbres, d'arbustes et de débroussaillage, épluchures...) est interdit, que ce soit à l'air libre, ou avec un incinérateur de jardin, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€. A noter que le brûlage des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. De plus, votre responsabilité peut être engagée en cas de nuisances olfactives vis-à-vis des voisins. Des solutions existent : le compost, le paillage ou le dépôt en déchetterie. => Nous vous appelons à la responsabilité et au civisme concernant les chiens sur les voies publiques. Ils doivent être tenus en laisse. De même, nous vous invitons à ramasser systématiquement leurs déjections.

Invitation à des formations :

La Communauté des Communes Plaine Limagne (CCPL) et le CIAS de RLV proposent des formations gratuites pour **devenir animateur et agent social**. N'hésitez donc pas candidater même si vous n'avez pas de diplômes ! voir affiche du Job Dating prévu pour le mercredi 13 décembre (14h00 – 18h00) à la Maison Nord Limagne, Aigueperse. Renseignement : tél. 04 73 86 89 80.

Voir aussi l'annonce de la CCPL pour suivre gratuitement une formation et obtenir un **BAFA**.

Numéros Utiles

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17

AP. URGENCE EURO. : 112

GENDARMERIE :

04 73 63 60 12

ENFANTS DISPARUS :

116000

CENTRE ANTIPOISON :

04 73 75 17 51

ECOLE MONTPENSIER :

04 73 33 02 79